



Examen d'entrée 2019

Chant classique à contemporain

Contenu de l'épreuve de Licence/DNSPM et de Master CIM

1) Interprétation d'un programme d'une durée totale de 20 à 30 minutes et composé d'œuvres chantées dans 3 langues différentes minimum.

Il devra comprendre au moins une œuvre dans chacune des catégories suivantes :

- cantate ou oratorio ;
- opéra ;
- mélodie française ;
- mélodie ou lied (langue étrangère) ;
- œuvre d'écriture récente

2) Lecture à vue portant notamment sur la perception de données stylistiques (cette lecture à vue ne fera pas l'objet d'une mise en loge).

3) Entretien avec le jury, portant en particulier sur le projet d'études.

Précisions importantes :

Le jury pourra interrompre le candidat au bout de 10 minutes.

Le candidat doit apporter 3 jeux de toutes les partitions qu'il interprétera ; il les donnera au jury au moment de son passage et les récupérera ensuite.

Accompagnement

Les accompagnateurs seront exclusivement ceux mis à disposition par l'Académie supérieure de musique de Strasbourg. Un horaire de répétition sera indiqué sur votre convocation au concours. Cette répétition ne pourra excéder 30 minutes (nous attirons particulièrement l'attention des candidats sur ce temps de répétition pour le choix de leur programme).

Accompagnement au piano uniquement, aucun accompagnement au clavecin ou à l'orgue ne sera possible.